

Règlement intérieur

1. Accueil

Vos enfants sont accueillis à partir de 8h20, la classe commence à 8h30.

Si votre enfant ne déjeune pas en cantine, vous pouvez le récupérer à 11h35 puis le déposer à 13h20, début des cours à 13h30.

La fin de l'école a lieu à 16h30.

2. Calendrier scolaire

Un calendrier vous sera remis en début d'année. En établissement privé, les dates de congé peuvent être modifiées par le Chef d'Établissement.

Le caractère propre d'une école privée prévoit une journée commune « les Assises » de l'EC en décembre.

Les familles seront prévenues de toute modification afin de pouvoir prendre leurs dispositions.

Vous êtes tenus **de respecter les dates des vacances** : aucun départ en vacances en dehors des dates officielles ne sera autorisé.

3. Cantine

Un règlement a été transmis par la mairie. Merci de vous y référer.

En cas de souci ou de remarques, vous pouvez appeler le service au 03 20 23 30 00.

4. Chiens/chats/animaux de compagnie

Dans les bras ou en laisse, petits ou gros, ils sont interdits dans l'enceinte de l'école.

5. Collation

Le seul goûter autorisé est celui de 16h30.

En maternelle, il est donné par l'école en garderie à 16h30.

En élémentaire, les élèves amènent leur goûter de la maison.

6. Communication

Nous vous demandons de rendre le cahier de correspondance ou les circulaires complétées et signées dans les meilleurs délais.

De nombreuses circulaires seront transmises par mail.

7. Comportement de l'élève

Le manque de travail, l'impolitesse envers les adultes ou entre élèves, le non-respect du règlement seront sanctionnés.

8. Coordonnées de l'école

Téléphone : 03 20 23 60 73.

secretariat-saintignace.fr

direction@saintignace.fr

9. Cour

- Les papiers se jettent dans les poubelles et chacun est tenu de respecter la propreté.
- Il est interdit d'écrire sur les murs de l'école ou de gratter les joints de ceux-ci.
- **Les ballons en cuir** sont strictement interdits.

10. Covid

Se référer à la lettre de rentrée et au protocole sanitaire en vigueur.

- Les parents qui accompagnent les élèves en piscine, sport, musée, cinéma doivent être en possession du « pass sanitaire ».

11. Eau

En maternelle, celle-ci est fournie par l'école.

En élémentaire, il est conseillé d'apporter une gourde d'eau pour la classe.

Les sirops sont interdits. Veillez à ce que la gourde ne fuit pas et qu'elle soit facile d'utilisation.

12. Entrées et sorties

- 2 Entrées :
 - grille verte, rue de Linselles, **stationnement interdit sur le parking privé.**
 - portail gris, rue des Bersaults, **stationnement interdit, accès piétonnier**Seuls les riverains sont autorisés à emprunter cette rue et tout passage de véhicule représente un réel danger pour nos enfants.
- Pour le bon démarrage des cours, les élèves doivent arriver **à l'heure.**
- Les élèves qui possèdent une carte verte sont autorisés à sortir seuls de l'école. Cette carte est délivrée à la demande des familles et engage la responsabilité des parents en cas de problème.

14. Évaluations/suivi des élèves

Elles vous seront remises deux fois au cours de l'année.

Une rencontre individualisée aura lieu en janvier

15. Garderie/étude

Une garderie est proposée le matin pour tous (maternelles et primaires) à partir de 7h30. Le coût est de 2,50 € par heure commencée. Vous pouvez déposer votre enfant à l'heure qui vous convient le mieux. L'accès se fait par les deux rues.

Une garderie est proposée le soir pour les maternelles jusque 18h30. Le coût est le même. Vous pouvez récupérer votre enfant à 17h30, puis entre 17h30 et 18h30 à votre convenance. Le goûter est fourni par l'école.

Deux études sont organisées le soir pour les primaires :

* Pour les CP et CE1 : de 16h30 à 17h30, les enfants non récupérés à 17h30 regagnent ensuite la garderie.

* Pour les CE2, CM1 et CM2 : de 16h30 à 18h, les enfants non récupérés à 18h regagnent ensuite la garderie.

17. Matériel

Le matériel mis à disposition (livres, bureaux, murs, équipements extérieurs, ...) doit être respecté par tous.

Le bâtiment des W.C. ne doit être qu'un lieu de passage. Il est interdit d'y jouer, de boire au robinet.

18. Objets personnels

Objets de valeur et bijoux sont déconseillés à l'école. Les élèves apportent des cartes, des petits jouets sous leur entière responsabilité. En cas de détérioration, de perte ou de vol, l'école n'en serait aucunement responsable.

L'élève n'a pas le droit d'apporter un téléphone portable (même éteint).

19. Rencontre avec les enseignants

Les enseignants se veulent à l'écoute des familles. Vous pouvez les rencontrer après la classe, sur rendez-vous. En cas de problème, l'école n'hésite pas à contacter la famille. Pensez à nous donner votre nouveau numéro de téléphone en cas de changement.

20. Santé

Les élèves accueillis doivent être en bonne santé et propres.

Les enfants ayant de la fièvre, un problème de santé transmissible (éruption cutanée, impétigo, conjonctivite, gastro-entérite, gale, ...) restent à la maison car ils pourraient contaminer toute la classe. **En cas de maladie contagieuse, vous avez obligation de nous en avvertir** ; le certificat médical sera exigé pour le retour à l'école. Les

médicaments sont interdits dans l'établissement : précisez-le à votre médecin afin qu'il vous prescrive un traitement en deux prises au lieu de trois pour tous les traitements ou faire la demande d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

21. Secrétariat

Vous pouvez contacter Mme Ghesquier pour toutes demandes concernant la facturation, les absences, les demandes de rendez-vous ou le site école directe :

par téléphone au 03 20 23 60 73 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Par courriel : secretariat-saintignace@orange.fr

22. Sommeil

Il est indispensable pour bien grandir, bien apprendre, pour être en bonne santé.

Entre 2 et 10 ans, un enfant doit dormir 10 à 12 heures par jour.

23. Tablier

Le port du tablier est obligatoire en maternelle. Il n'y a pas de code couleur.

Il est conseillé en élémentaire lors des séances d'arts visuels pour ne pas salir les vêtements.

24. Trotinettes et vélos

Un garage à vélo est à la disposition des élèves du côté de la rue de Linselles.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé de mettre pied à terre dès le franchissement de la grille (adultes y compris).

L'instruction de votre enfant ne peut réussir qu'avec votre collaboration et votre entière adhésion.

Mme Stéphanie Mullier,
Chef d'Établissement

Signatures des deux parents en cas de séparation :

La Mère :

Le Père :

L'élève :